



« CANTINE 06 »

DEMANDE DE PARTICIPATION DE 1 € PAR REPAS

Pour les pour les collégiens des Alpes-Maritimes inscrits en demi-pension
1-2-3-4-5 jours et internes

ANNÉE SCOLAIRE 2026 - 2027

✓ CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

- Le demandeur est le représentant légal du collégien concerné ; il doit résider dans le département des Alpes-Maritimes et percevoir l'allocation de rentrée scolaire (ARS) versée par la Caisse d'Allocation Familiale ou MSA
- L'attestation de versement des prestations sociales de la caisse de compensation de Monaco ne peut être prise en compte qu'à la seule condition qu'une allocation différentielle de rentrée scolaire soit également versée par la CAF française.
- Être demi-pensionnaire ou interne et déjeuner à la cantine d'un collège maralpin public ou privé sous contrat d'association avec l'Etat
- Cette aide ne concerne pas les repas occasionnels dits « au ticket » pour les élèves non-inscrits à la cantine.

ÉLÈVE : ☐ Masculin ☐ Féminin

Date de naissance :

Nom : Prénom :

RESPONSABLE LEGAL (père ou mère) :

Nom Prénom

Adresse :

Code postal : Ville : Téléphone :

DOCUMENTS À JOINDRE À LA DEMANDE
DÛMENT COMPLÉTÉE

- Copie de l'Avis de droit de rentrée scolaire ou l'attestation de paiement (ARS) émise par la Caf mentionnant le nom de l'enfant bénéficiaire
- Pour Monaco : la copie de la notification de la Caf des Alpes Maritimes mentionnant le versement de l'allocation différentielle de rentrée scolaire, ainsi que le nom de l'enfant bénéficiaire

À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT À L'INTENDANCE
DU COLLÈGE AVANT LE 5 OCTOBRE 2026

Pour le 2^{ème} et 3^{ème} trimestre, prendre contact dans les
meilleurs délais avec le collège

1 POUR TOUT RENSEIGNEMENT :
S'adresser à votre collège

CACHET DE L'ÉTABLISSEMENT

MENTIONS LEGALES

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique (par le Conseil Départemental est le responsable de traitement), auquel vous consentez, destiné à instruire votre demande d'aide « Cantine 06 » dans le cadre des aides allouées par le Conseil départemental 06

La base légale du traitement est l'intérêt légitime (cf. article 6.1.f) du Règlement européen sur la protection des données) et s'inscrit dans le cadre réglementaire de la délibération de l'assemblée départementale adoptant le dispositif.

Les données enregistrées sont celles des formulaires et n'ont pas pour finalité une prise de décision automatisée. Les catégories de données collectées sont l'état civil du demandeur : nom, prénom, date de naissance ; établissement L'ensemble des données est obligatoire, tout défaut de réponse entraînera l'impossibilité de traiter votre dossier.

Les informations enregistrées sont destinées aux services instructeurs du Département et ne peuvent être communiquées, en cas de besoin nécessaire à l'instruction de votre situation, qu'aux destinataires dûment habilités et intervenant strictement dans le cadre de votre dossier, à savoir : le service de l'éducation du Conseil Départemental et le Payeur départemental

Les décisions motivées sont notifiées à la personne, ayant formulé la demande Les données enregistrées sont conservées conformément aux prescriptions des archives départementales

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi « Informatique et libertés » du 06 Janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également définir le sors de vos données après votre décès, en vous adressant, par voie postale, au Délégué à la Protection des Données – Département des Alpes-Maritimes – B.P. n° 3007 06201 Nice Cedex 3 ou par mail à contact_cil@departement06.fr. Depuis l'entrée en vigueur du Règlement Européen sur la Protection des données (RÈGLEMENT (UE) 2016/679) le 25 mai 2018, tout usager aura le droit de s'opposer au profilage ; De demander la limitation du traitement ; D'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (En France : CNIL : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 - Tél : 01 53 73 22 22. www.cnil.fr) Cette pd'information à l'usager a été labellisée par la CNIL.